

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ALSACE ET DU DEPARTEMENT DU BAS RHIN
4, place de la République
CS 51022
67070 STRASBOURG CEDEX**

---ooOoo---

Demande d'autorisation d'un système de vidéosurveillance

Rapport de présentation

I - Immeuble concerné

L'installation est envisagée dans l'immeuble du Centre des finances publiques de Haguenau situé 2, rue du Clabaud à Haguenau. Il s'agit d'un ensemble immobilier de trois niveaux situé à l'angle de la rue du Clabaud et de la rue du Maréchal FOCH.



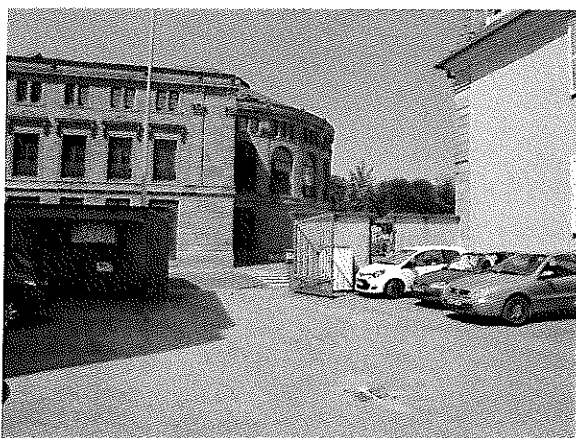
L'immeuble constitue le siège du Service Impôts des Particuliers (**SIP**), du Service Impôts des Entreprises (**SIE**), Pôle Contrôle et Expertise (**PCE**) et du Centre des Impôts Fonciers (**CDIF**). Ce centre assure la mise en œuvre des missions dévolues à la Direction Générale des Finances Publiques en ce qui concerne notamment :

- 1°)- L'assiette et le contrôle des impôts, droits, cotisations et taxes de toute nature et ceux d'autres recettes publiques;
- 2°)- Le recouvrement des impôts, droits, cotisations et taxes de toute nature et celui d'autres recettes publiques;
- 3°)- La recherche des renseignements nécessaires à l'assiette, au recouvrement et au contrôle des impôts, droits, cotisations et taxes de toute nature
- 4°)- La tenue du cadastre et la publicité foncière.

Le bâtiment est composé de trois corps réunis entre eux d'une superficie de 2000 m² :

- le bâtiment ancien dont la façade principale donne sur la rue du Mal Foch. Ce bâtiment sur deux niveaux ne reçoit pas de public ;
- un bâtiment intermédiaire de forme cubique qui relie la partie ancienne au bâtiment arrière. Ce bâtiment compte deux niveaux ;
- le bâtiment arrière en forme de "L" sur trois niveaux, situé rue du Clabaud. C'est là que s'effectue l'accueil du public SIP, SIE et CDIF.

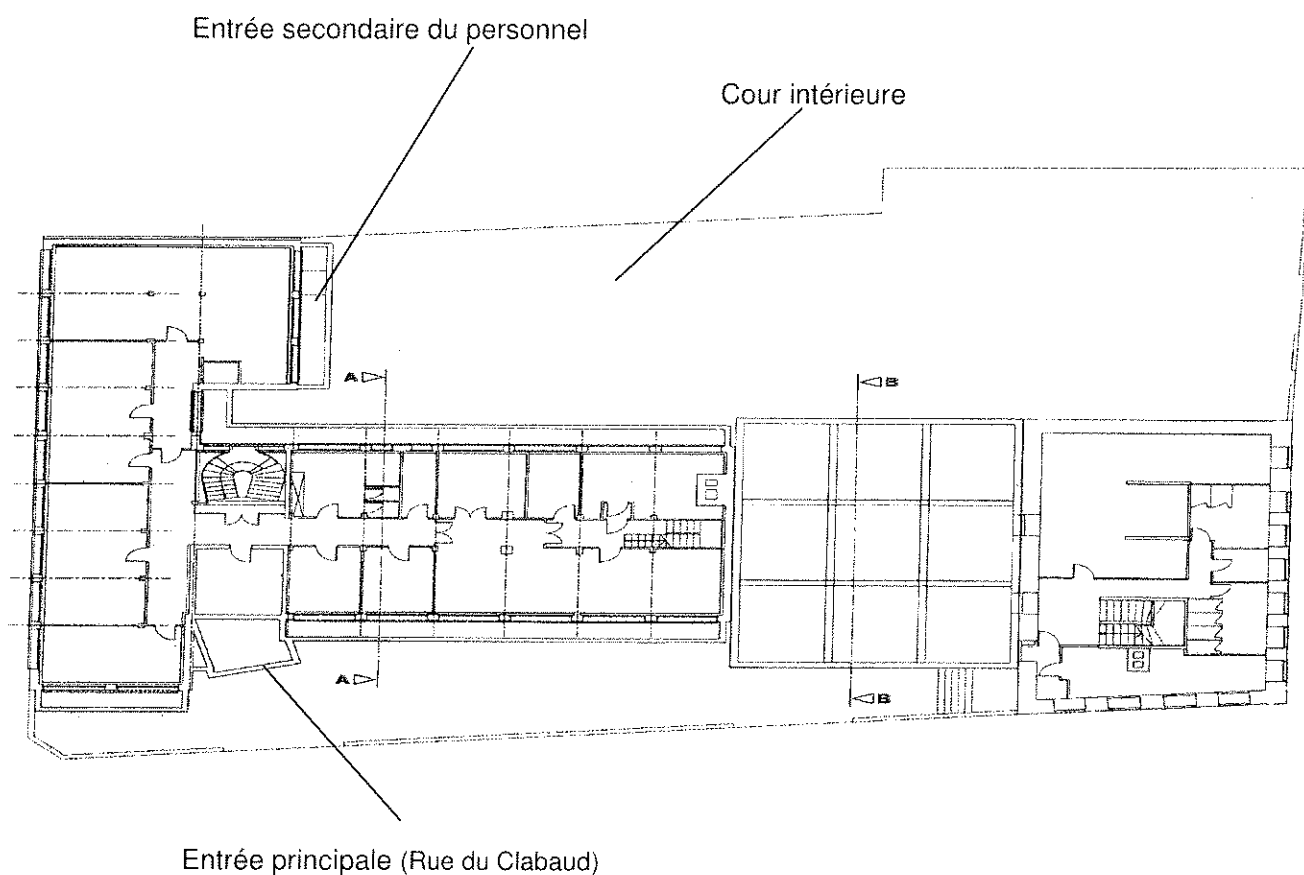
Il dispose d'une cour intérieure accessible par la rue du Maréchal Foch. L'accès à la cour est équipé d'un portail qui reste cependant ouvert. Les dispositifs de fermeture (ancrage au sol, loquet, serrure) ne sont plus fonctionnels et il n'y a pas de gardien qui prend en charge la fermeture manuelle du portail le soir après le départ du personnel de ménage.



L'entrée principale située rue du Clabaud est équipée d'une clôture et d'un portail. La grille est fermée chaque soir à clé par le personnel d'accueil.



Vue générale niveau rez-de-chaussée



Le Centre des finances publiques de Haguenau est situé au rez-de-chaussée de l'immeuble.

L'accueil des usagers s'effectue au niveau de l'entrée principale de la rue du Clabaud où se trouvent l'accueil primaire, la caisse ainsi que les box de réception. Le Centre des finances publiques dispose également de box de réception au premier étage pour le SIE et d'une réception CDIF au troisième étage. Le site n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

II - Finalité de l'installation

L'immeuble est accessible :

- du lundi au vendredi de 7h00 à 19h30 pour le personnel de la DRFiP;
- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 sauf le vendredi après-midi pour les usagers.

L'immeuble est accessible de l'extérieur aux 2 points suivants (cf. plan de masse supra)

- entrée principale 2, rue du Clabaud réservée à l'ensemble des publics ;
- entrée de service par la cour cote rue du Maréchal FOCH réservée au personnel. Cette entrée est dotée d'un digicode.

L'installation projetée a pour finalité d'apporter, une sécurité périmétrique en permettant au personnel de visualiser :

- l'espace de réception au rez-de-chaussée qui comprend la caisse et l'accès aux étages ;
- l'espace d'attente que le personnel doit traverser pour accéder aux box de réception. Cet espace n'est pas visible de l'accueil ;
- l'accès à la cour intérieure en prévision de la mise en place de dégagements de fonds par fourgon blindé et le cas échéant d'un accès PMR (ce point est à l'étude).

Dans la mesure où la configuration des locaux ne permet pas de recentrer l'ensemble des accueils (SIP, SIE et CDIF) ainsi que la caisse au seul rez-de-chaussée, la maîtrise du flux des usagers et en corollaire la sécurité du personnel et des locaux reste un problème à résoudre. Le dispositif de vidéosurveillance qui est envisagé devrait compléter utilement les contrôle d'accès (digicodes) qui ont été installés sur la porte d'accès à la cage d'escalier ainsi que sur les portes permettant l'accès au SIP.

III - Installation projetée

1°)- Caméras de surveillance

Il est envisagé d'équiper les points d'entrée décrits ci-dessus ainsi que l'espace accueil de caméras selon le plan ci-joint en **annexe 1**.

- 1 caméra qui couvre l'escalier d'accès du public
- 1 caméra qui couvre l'espace accueil avec visuel sur la porte d'accès à la caisse
- 1 caméra qui couvre l'espace attente du public
- 1 caméra qui couvre l'accès par la cour intérieure

Ces caméras couvrent des zones à surveiller sans visualisation vers l'espace public à l'extérieur de l'ensemble immobilier.

L'installation envisagée a pour finalité première d'offrir au personnel chargé de l'accueil d'un visuel sur les accès qu'il s'agisse de l'accès du public, de la caisse, de l'accès à la cage d'escalier qui mène aux étages mais également sur l'espace attente. Le dispositif vise également à répondre à un impératif de sécurité pour les dégagements de fonds par la cour. Au surplus, c'est un moyen pour permettre aux personnes à mobilité réduite qui ne peuvent emprunter l'entrée principale et d'être prises en charge dans la cour.

2°)- Positionnement des écrans

Quatre écrans de visualisation seront installés :

- le premier moniteur au niveau de la banque d'accueil de manière à ce que l'agent d'accueil mais également le public disposent d'un visuel sur l'accueil et l'espace d'attente ;
- le second moniteur dans le bureau contigu à la caisse. Ce bureau accueille trois agents et peut servir d'espace de repli pour le caissier;
- le troisième moniteur dans l'espace CDIF au troisième étage. Les usagers qui souhaitent se rendre au CDIF doivent d'abord se présenter à l'accueil général au rez-de-chaussée pour avoir accès à l'escalier qui mène au troisième étage.
- le quatrième moniteur dans le bureau du gestionnaire de site. Son bureau est assez éloigné de l'accueil et ne dispose pas de visuel sur l'espace de réception du public ni sur la cour intérieure. Il se trouve de fait coupé de l'activité du SIP (réception et caisse).

3°)- Enregistrements vidéo

Le dispositif permet l'enregistrement des images sur le disque dur de l'unité centrale. La capacité d'enregistrement est de 72 heures maximum. Dans la mesure où le dispositif peut être utilisé comme un outil d'aide à la levée de doute il est envisagé d'étendre l'enregistrement des images aux plages horaires situées en dehors des heures d'ouverture du bâtiment tant aux usagers qu'aux personnels de la DRFIP, soit :

- les week-end du vendredi soir à 16h00 au lundi matin à 7h00 ou pendant les jours fériés ;
- du lundi au jeudi, le soir de 19h30 au lendemain matin à 7h00.

Ces plages d'enregistrement feront par conséquent l'objet d'une programmation : leur durée de conservation ne sera pas supérieure à 72 heures. L'effacement des enregistrements s'effectuera automatiquement par réenregistrement en boucle sur le disque.

4°)- Les personnes habilitées à accéder aux images

Les personnes habilitées à accéder aux images sont les suivantes :

a) Accès aux écrans et aux enregistrements

- le Directeur régional des finances publiques
- le Directeur du pôle ressources de la DRFIP et son adjoint
- le Gestionnaire du site
- le Délégué départemental à la sécurité ou le cadre de permanence

b) Accès à l'écran uniquement

- les agents de l'accueil général et de l'accueil CDIF. Cependant, ils n'ont pas accès au dispositif d'enregistrement. En cas d'incident nécessitant la visualisation des enregistrements, le gestionnaire du site doit alerter le délégué départemental à la sécurité ou le cadre de permanence pour la visualisation des enregistrements.

5°)- Information des personnels et des usagers

Des affichettes conformes à la loi n° 95-73 du 21/01/1995 modifiée et au décret n° 96-926 du 17/10/1996 seront apposées :

- à l'entrée autorisée aux usagers (2, rue du Clabaud) et dans l'espace d'attente ;
- à l'entrée de service empruntée par le personnel de la DRFiP (entrée par la cour).

Le modèle d'affichette envisagé est joint en **annexe 2**.

Récapitulatif des pièces jointes :

- formulaire cerfa n° 13806*02
- annexe 1: implantation du dispositif de surveillance
- annexe 2 : modèle d'affichette d'information

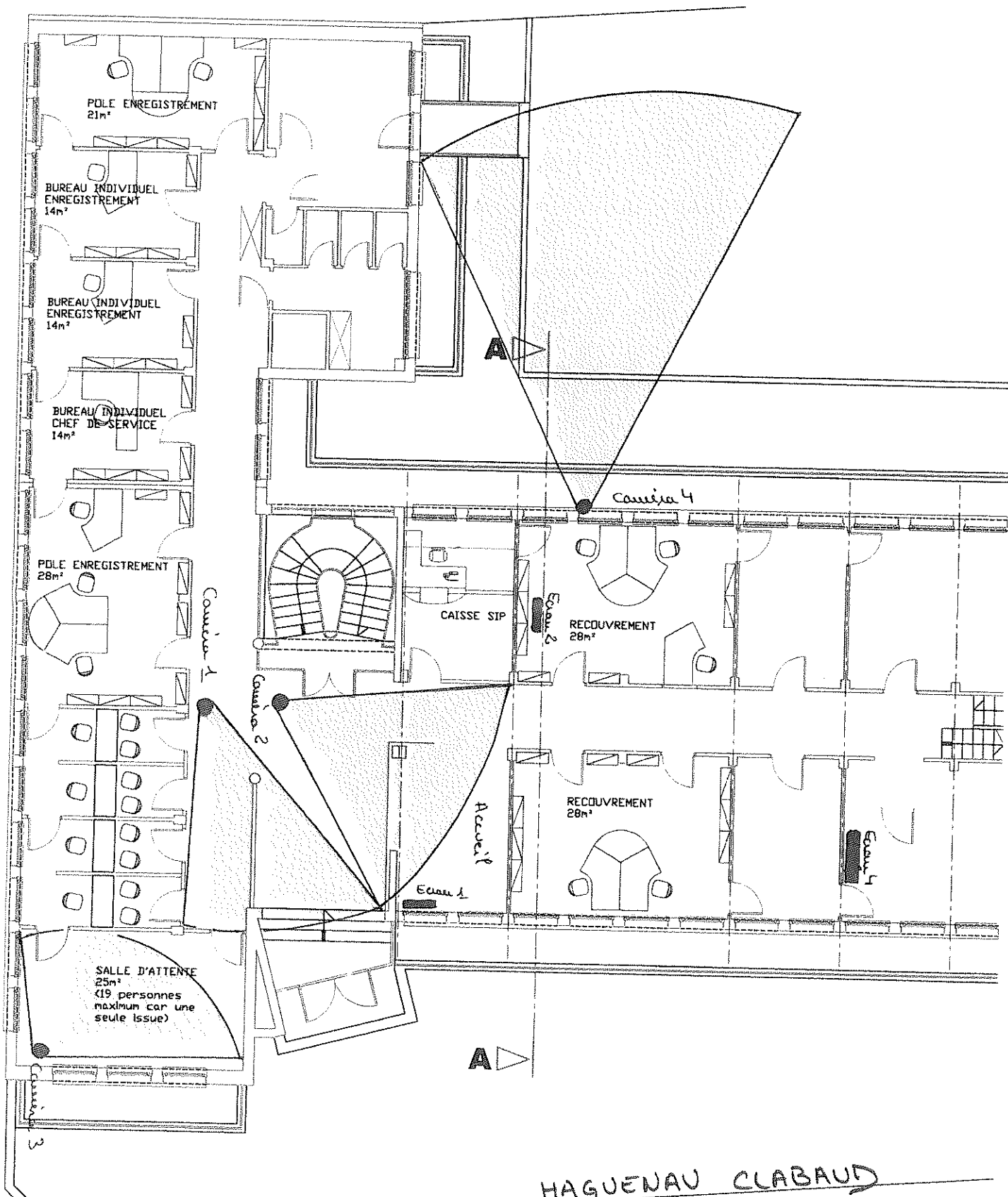
---ooOoo---

Toute précision complémentaire peut être obtenue auprès de la Cellule Prévention Sécurité de la DRFIP :

- M. Christian OBERLÉ - Tel : 03.88.56.55.01 ou 06.82.92.10.25
Mel: christian.oberle@dgfip.finances.gouv.fr

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
l'inspecteur divisionnaire

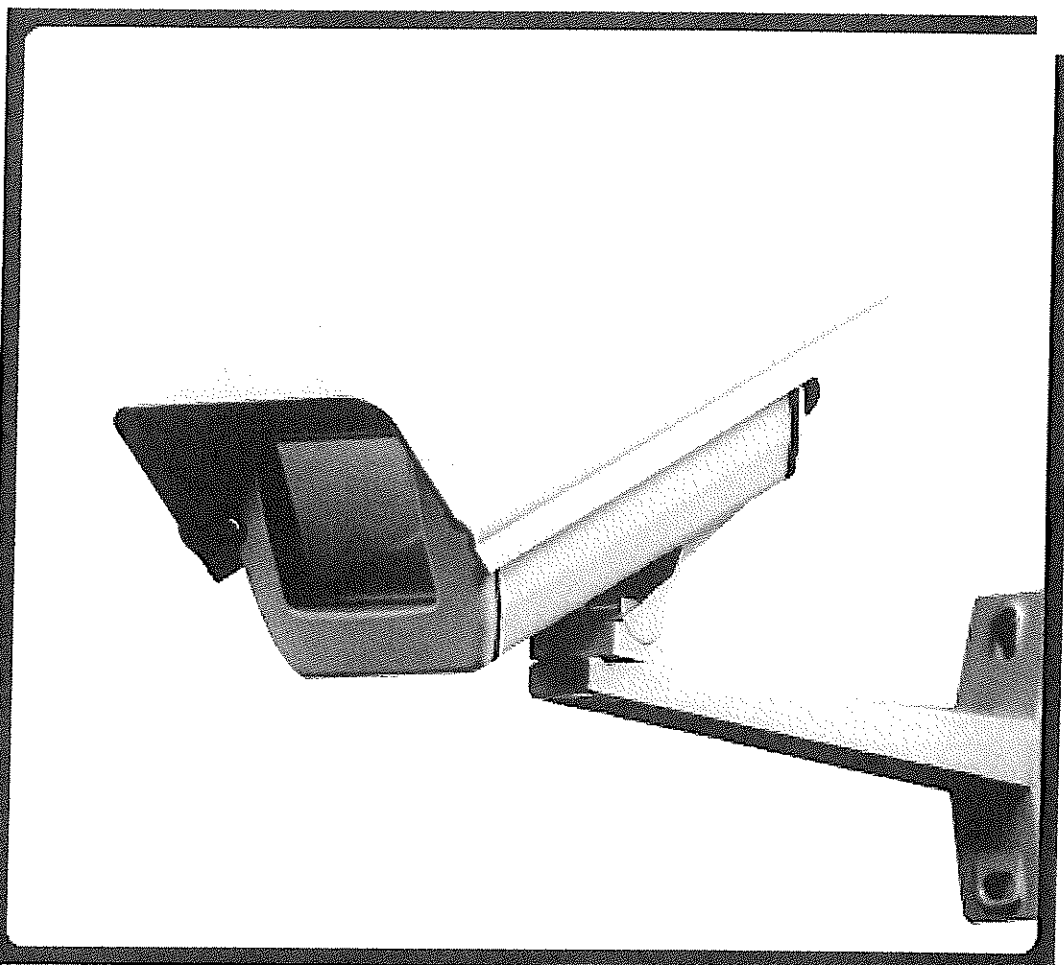
Christian OBERLÉ



HAGUENAU CLABAUD
Rez-de-chaussée

ANNEXE 2

PANNEAU D'INFORMATION AU PUBLIC



ETABLISSEMENT SOUS VIDEOSURVEILLANCE

**NOUS VOUS INFORMONS QUE CET ETABLISSEMENT EST PLACE
SOUS VIDEOSURVEILLANCE POUR DES RAISONS DE SECURITE.
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER AU RESPONSABLE,
AUPRES DE QUI VOUS POUVEZ EGALEMENT EXERCER
VOS DROITS D'ACCES, CONFORMEMENT A LA LOI N°78-7
DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE A L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS
ET AUX LIBERTES, MODIFIEE PAR LA LOI DU 6 AOUT 2004.**

**M. Pierre HEYD
Tél : 03.88.53.26.00**

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ALSACE ET DU DEPARTEMENT DU BAS RHIN**
4, place de la République
CS 51022
67070 STRASBOURG CEDEX

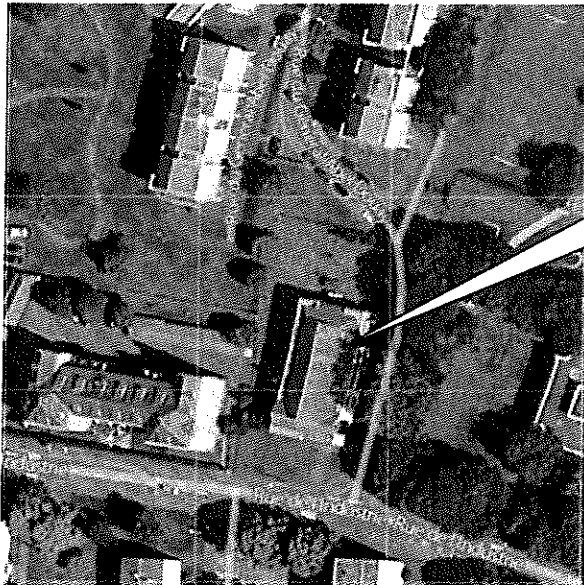
----0000----

Demande d'autorisation d'un système de vidéosurveillance

Rapport de présentation

I - Immeuble concerné

L'installation est envisagée au premier étage de l'immeuble du Centre des finances publiques de Wissembourg situé 3a, rue de l'industrie à Wissembourg. Il s'agit d'un ensemble immobilier de deux niveaux situé à l'angle de la rue de l'Industrie et de la rue du Général Abel Douay.



Centre des finances
publiques de Wissembourg

L'immeuble constitue le siège du **Service Impôts des Particuliers (SIP)** et du **Service Impôts des Entreprises (SIE)**. Ce centre assure la mise en œuvre des missions dévolues à la Direction Générale des Finances Publiques en ce qui concerne notamment :

- 1°)- L'assiette et le contrôle des impôts, droits, cotisations et taxes de toute nature et ceux d'autres recettes publiques;
- 2°)- Le recouvrement des impôts, droits, cotisations et taxes de toute nature et celui d'autres recettes publiques;
- 3°)- La recherche des renseignements nécessaires à l'assiette, au recouvrement et au contrôle des impôts, droits, cotisations et taxes de toute nature

Le Centre des finances publiques de Wissembourg est situé au premier étage de l'immeuble. Le rez-de-chaussée est occupé par Pôle emploi.

L'accueil des usagers s'effectue au premier étage où se trouvent l'accueil primaire, la caisse ainsi que les box de réception. Le Centre des finances publiques dispose également d'un box de réception au rez-de-chaussée réservé à l'accueil des personnes à mobilité réduite.

II - Finalité de l'installation

L'immeuble est accessible :

- du lundi au vendredi de 7h00 à 19h30 pour le personnel de la DRFIP;
- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 sauf les mercredi et vendredi après-midi pour les usagers.

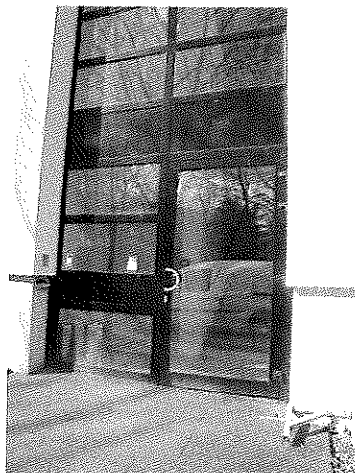
L'immeuble dispose de deux accès :

- l'entrée principale qui se trouve 3a, rue de l'Industrie est réservée au public.



L'entrée principale est équipée d'un sas qui s'ouvre sur sa partie gauche vers l'accueil de Pôle emploi et sur sa partie droite vers la cage d'escalier qui mène à l'étage où se trouve l'accueil du SIP-SIE.

- l'entrée latérale située rue du Général Abel Douay est réservée au personnel.



L'accès latéral commun au personnel de Pôle emploi et du Centre des finances publiques est doté d'un dispositif de contrôle d'accès piloté par digicode. En dehors des heures d'ouverture du site, les locaux du SIP-SIE sont protégés par une alarme anti-intrusion volumétrique.

La configuration des locaux ne permet pas d'isoler la partie administrative de la zone réservée au public. A partir de l'espace accueil, le public dispose d'un libre accès au bureau de l'adjoint qui est contiguë à la caisse ainsi qu'au couloir qui dessert le bureau du responsable, des cadres et qui rejoint l'accès de service sur la partie arrière du bâtiment.

La banque d'accueil est placée en face de l'escalier. Elle comporte un guichet caisse qui n'est pas protégé.

L'installation envisagée a pour finalité première d'offrir au personnel chargé de l'accueil et de la caisse un visuel sur les accès qu'il s'agisse de l'accès du public, notamment sur la cage d'escalier qui mène à l'étage, mais également sur l'accès de service arrière. Le dispositif vise à répondre à un impératif de sécurité mais également de prévention. En l'occurrence, il s'agit d'être en mesure de gérer le flux des usagers afin qu'ils n'empruntent pas l'escalier de service ou accèdent directement au bureau des responsables et de pouvoir intervenir pour porter secours en cas de chutes dans les escaliers

III - Installation projetée

1°)- Caméras de surveillance

Il est envisagé d'équiper les deux accès, principal et de service décrits ci-dessus de caméras intérieures selon le plan ci-joint en **annexe 1** :

- 1 caméra qui couvre l'escalier d'accès du public
- 1 caméra qui couvre l'espace accueil avec visuel sur la caisse
- 1 caméra qui couvre le pallier arrière au niveau de l'accès de service du personnel

Ces caméras couvrent des zones à surveiller sans visualisation vers l'espace public à l'extérieur de l'ensemble immobilier.

2°)- Positionnement des écrans

Trois écrans de visualisation sont à installer :

- le premier moniteur à la banque d'accueil,
- le second moniteur dans le bureau du SIE qui se trouve derrière la banque d'accueil. S'agissant d'un bureau de type open space, le moniteur sera visible de l'ensemble du personnel occupant ce bureau qui pourra s'assurer qu'il n'y a pas de problème à l'accueil ;
- le troisième moniteur dans le bureau du comptable, gestionnaire du site mais également le responsable auprès duquel les usagers peuvent exercer leur droit d'accès aux images.

3°)- Enregistrements vidéo

Le dispositif permet l'enregistrement des images sur le disque dur de l'unité centrale. La capacité d'enregistrement est de 72 heures maximum. Dans la mesure où le dispositif peut être utilisé comme un outil d'aide à la levée de doute, il est envisagé d'étendre l'enregistrement des images aux plages horaires situées en dehors des heures d'ouverture du bâtiment tant aux usagers qu'aux personnels de la DRFiP, soit :

- les week-end du vendredi soir à 16h00 au lundi matin à 7h00 ou pendant les jours fériés ;
- du lundi au jeudi, le soir de 19h30 au lendemain matin à 7h00

Ces plages d'enregistrement feront par conséquent l'objet d'une programmation. Leur durée de conservation ne sera pas supérieure à 72 heures. L'effacement des enregistrements s'effectuera automatiquement par réenregistrement en boucle sur le disque.

4°)- Les personnes habilitées à accéder aux images

Les personnes habilitées à accéder aux images sont les suivantes :

a) Accès aux écrans et aux enregistrements

- le Directeur régional des finances publiques
- le Directeur du pôle ressources de la DRFiP et son adjoint
- le Gestionnaire du site
- le Délégué départemental à la sécurité ou le cadre de permanence

b) Accès à l'écran uniquement

- les agents d'accueil et du SIE. Ces derniers n'ont pas accès au dispositif d'enregistrement. En cas d'incident nécessitant la visualisation des enregistrements, le gestionnaire du site doit alerter le délégué départemental à la sécurité ou le cadre de permanence pour la visualisation des enregistrements.

5°)- Information des personnels et des usagers

Des affichettes conformes à la loi n° 95-73 du 21/01/1995 modifiée et au décret n° 96-926 du 17/10/1996 seront apposées :

- pour l'entrée autorisée aux usagers (3a, rue de l'Industrie) ;
- pour l'entrée de service empruntée par les personnels de la DRFiP (rue du Général Abel Douay).

Le modèle d'affichette envisagé est joint en **annexe 2**.

Récapitulatif des pièces jointes :

- formulaire cerfa n° 13806*02
- annexe 1 : implantation du dispositif de surveillance
- annexe 2 : modèle d'affichette d'information

---ooOoo---

Toute précision complémentaire peut être obtenue auprès de la Cellule Prévention Sécurité de la DRFIP :

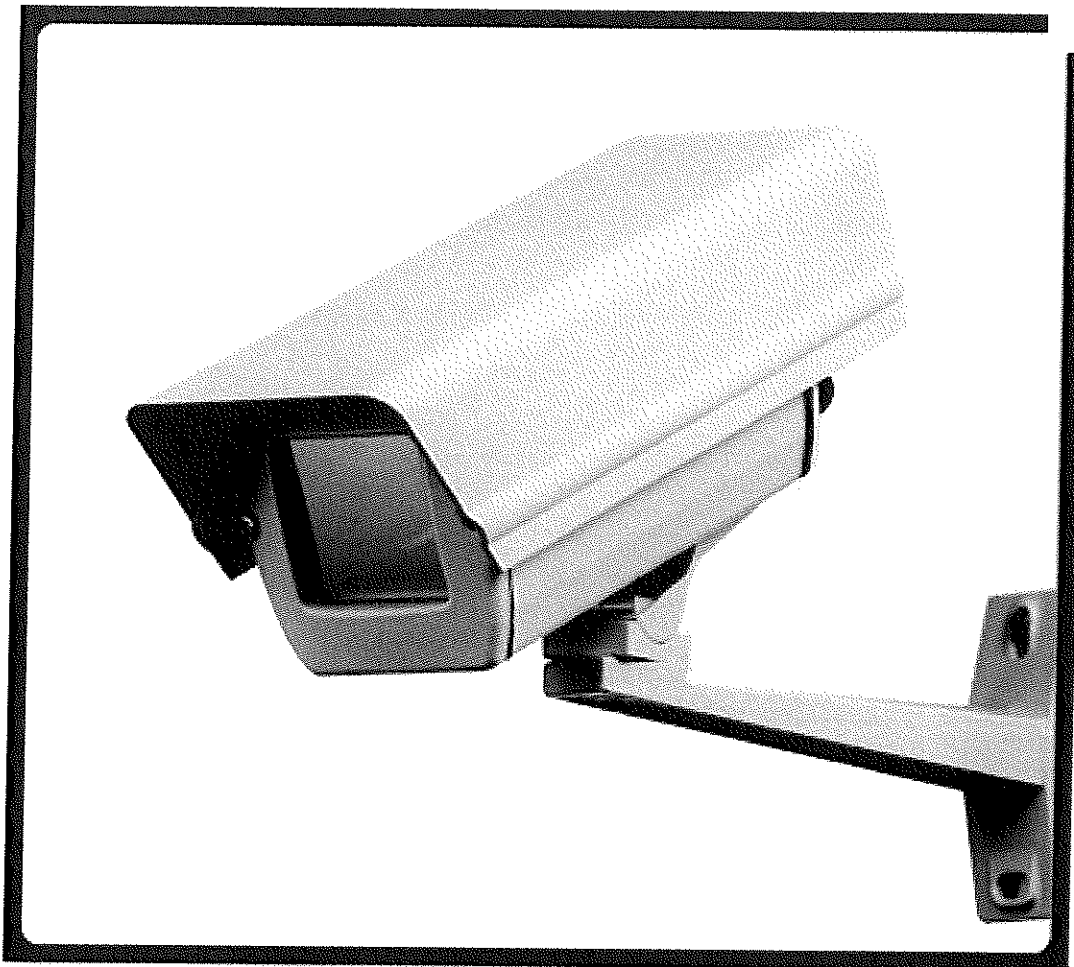
- M. Christian OBERLÉ - Tel : 03.88.56.55.01 ou 06.82.92.10.25
- Mel: christian.oberle@dgfip.finances.gouv.fr

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
l'inspecteur divisionnaire

Christian OBERLÉ

ANNEXE 2

PANNEAU D'INFORMATION AU PUBLIC



ETABLISSEMENT SOUS VIDEOSURVEILLANCE

NOUS VOUS INFORMONS QUE CET ETABLISSEMENT EST PLACE
SOUS VIDEOSURVEILLANCE POUR DES RAISONS DE SECURITE.
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER AU RESPONSABLE,
AUPRES DE QUI VOUS POUVEZ EGALEMENT EXERCER
VOS DROITS D'ACCES, CONFORMEMENT A LA LOI N°78-7
DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE A L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS
ET AUX LIBERTES, MODIFIEE PAR LA LOI DU 6 AOUT 2004.

M. Richard RAMSTEIN
Tél : 03.88.54.18.81